

Collection « Jadis »
No 165

Mise en page Rémy Rochat

**COPIE DU REGLEMENT DE L'UNION CHRETIENNE DE
JEUNES FILLES DES
CHARBONNIERES**

vers 1910

Editions Le Pèlerin
2008

Introduction

Il serait long, encore que la chose serait utile, de faire le recensement exact, si cela est possible, de tous les groupements religieux qui fleurirent au cours des âges à la Vallée de Joux, tant protestants que catholiques. La liste serait longue.

L'Union chrétienne de jeunes filles des Charbonnières fait partie de ce vaste mouvement spirituel qui luttait sans cesse, et déjà, pour éviter une propagation trop conséquente de ce que l'on appelle la déchristianisation, c'est-à-dire l'indifférence aux choses religieuses. Rude tâche, tant il est vrai que l'humanité est composée, et le sera toujours, des croyants et des non-croyants, ceux-ci facilement jugés comme mécréants par les premiers, et qu'aucune des deux parties ne sera jamais décidée à céder sa place à l'autre. Combat éternel et qui durera aussi longtemps que dureront les hommes. Il est vain de penser que ceux-ci arrêteront de croire pour s'en tenir à la stricte réalité des choses, que les autres se décideront enfin à mettre les pieds à l'église pour aller adorer Dieu, Jéhovah ou Allah. Il est des positions qui sont irréconciliables.

On ne le pensait guère en cette époque-là où l'on se croyait capable, jeunes gens et jeunes filles bien intentionnés, de remettre tout le monde sur le droit chemin. Aussi s'assemblait-on et par des prières, tentait-on, d'une part de se perfectionner sur la voie de l'obéissance religieuse, d'autre part de tenter d'apporter la bonne nouvelle à tous ces pauvres gens qui vivaient dans l'ombre et fuyaient par conséquent toute possibilité de bonheur.

L'Union chrétienne des jeunes filles des Charbonnières, en somme, ne fut que pareille à tous ces mêmes groupement qui fleurirent dans le canton sous cette bannière. Refaire l'histoire de l'une de ces sociétés de jeunes filles, ce serait refaire celle du groupement en son entier. Les règles étaient les mêmes partout, d'un bout à l'autre du canton, avec certes des variantes, mais sans que celles-ci ne soient importantes. D'ailleurs les pasteurs veillaient à ce que leurs ouailles féminines ne s'égarèrent jamais sur des chemins autres que ceux préconisés par l'Eglise nationale évangélique réformée du canton de Vaud, si telle était déjà la désignation de notre église protestante, la traditionnelle et non pas la Libre.

Riche programme offert par ces règlements. On ne rigole pas tous les jours dans ces assemblées, la bagatelle n'y est pas connue. C'est du sérieux. De l'austérité au kilo, une morale à tout casser. Mais on les comprend, ces jeunes filles. Il est convenable de marcher dans les

pas du Christ. Il est par contre indécent de ne pas le suivre. Elles seront sauvées et en même temps elles sauveront les autres.

On ignore la durée de ce groupement. En conséquence quand il fut créé et quand il termina son activité. Mais nous savons qu'un jour qu'il sera remplacé par d'autres mouvements de jeunesse, mixtes cette fois-ci, que l'on appellera J.P., autre tendance, plus libérale peut-être, qui aura eut ses heures de gloire dans le canton, tandis que des « conciles » de jeunes paroissiens s'organisaient un peu partout dans les quatre coins de notre canton.

L'histoire des J.P. de la commune du Lieu reste à faire, auxquels le soussigné aura lui-même participé, et 0 combien.

On aurait tort de croire qu'il est vain de ramener au jour ce que d'aucuns considéreront comme des vieilleries bonnes à être oubliées. La compréhension de ces groupements religieux, et combien d'autres ainsi mériteraient notre attention, permet de mieux sonder notre société d'alors. Ces mœurs religieuses somme toute expliquent aussi nos mœurs sociales, nos mœurs tout court. Il ne peut y avoir de différentiation. C'est un tout qu'il faut tenter de comprendre, si faire se peut, dans son ensemble, dans sa complexité extraordinaire, dans sa diversité magnifique, en dépit de cette tendance que les autorités avaient, tant politiques que religieuses, de faire marcher tout le monde d'un même pas. L'homme est ce qu'il est, multiple et divers, et personne, jamais, n'arrivera à le forcer à pénétrer dans un moule unique. Il est même d'autant plus enclin à se rebeller que l'on fait pression sur lui.

Les Charbonnières, en octobre 2005 :

COPIE DU REGLEMENT DE L'UNION CHRETIENNE DES JEUNES FILLES DES CHARBONNIERES

L'Union Chrétienne des Charbonnières se rattache au faisceau des Unions Chrétiennes du Canton de Vaud.

Elle a pour but l'avancement du règne de dieu, le développement de la vie spirituelle parmi les jeunes personnes et cherche à les faire arriver à une plus grande connaissance de la Bible. Son plus grand désir est de s'appliquer cette parole de Jésus : « Je vous dis en vérité que si deux d'entre vous s'accordent sur la terre en mon nom pour demander quelque chose selon ma volonté, elle leur sera accordée par mon Père qui est dans les Cieux. Car là où deux ou trois sont assemblés en mon nom, je suis au milieu d'eux pour les bénir ». Math. 18 & 19.

Article 1. L'Union comprend: 1o Les membres actives, 2o Les membres passives et 3o Les amies visitantes.

Article 2. Les membres actives sont tenues d'assister aussi régulièrement que possible aux réunions.

Article 3. En l'absence du Pasteur, elles doivent présider les réunions, c'est-à-dire faire la prière et l'introduction du sujet.

Article 4. Elles doivent s'occuper de la préparation de la salle et sont soumises à une cotisation de 20 c. par trimestre pour suffire aux frais de l'Union. Une secrétaire-caissière, nommée au commencement de chaque année, aura soin de recueillir les cotisations.

Chapitre 5. Pour se conformer à la Parole de Dieu, elles chercheront à s'abstenir de tout ce qui a quelque apparence de mal.

Article 6. Dans des cas spéciaux, les membres actives peuvent se réunir à huis-clos.

Article 7. Pour être membre passive, il faut fréquenter au moins la moitié des réunions.

8. Les membres passives ne sont pas chargées d'introduire le sujet, mais peuvent le faire aussi souvent qu'elles le désirent.

Chapitre 9. Chaque membre passive pourra, après une fréquentation régulière de 6 mois, être admise membre active, en tant qu'elle en fasse la demande. Pour cela elle devra être âgée de 16 ans.

Chapitre 10. Les amies visitantes sont toutes les jeunes filles qui ne viennent que de temps en temps à l'Union. Elles sont cordialement invitées à y assister, mais ne prennent part aux fêtes, courses, etc., que sur une invitation spéciale des membres actives.

Article 11. L'Union se réunit tous les quinze jours le dimanche.

Article 12. Chacune est tenue d'arriver à l'heure fixée et d'observer pendant la réunion tout le sérieux et le silence qui convient afin que tout se fasse avec ordre, suivant la prescription de St. Paul.

Article 13. Les membres de l'Union doivent toutes chercher à amener dans son sein de nouvelles amies ; elles doivent surtout s'intéresser aux jeunes filles

connues qui n'ont pas de société ainsi qu'aux catéchumènes de seconde année, afin de leur offrir le moyen de continuer l'étude des questions religieuses une fois leur instruction religieuse terminée.

Elles feront tous leurs efforts pour qu'il s'établisse entre elles de véritables liens d'affection afin de pouvoir se communiquer en toute liberté les résultats de leurs expériences dans les différentes œuvres auxquelles elles se sentiront poussées de s'occuper.

Article 14. Chaque année au moins, la secrétaire caissière donnera des nouvelles de l'Union au Comité Central. Pour cela, elle prendra note pendant l'année des différentes circonstances de l'Union, afin de pouvoir établir un rapport exact qui devra être préalablement soumis à l'assemblée des membres.

Article 15. Les jeunes personnes habitant les localités voisines qui n'ont pas d'Union constituées, peuvent faire partie de l'Union des Charbonnières aux conditions du présent règlement.

Article 16. Tout membre de l'Union qui se sera absentée pendant trois mois sans raison valable sera, après avertissement, considérée comme n'en faisant plus partie.

Conclusion

Encourageons-nous mutuellement à confesser au dehors que nous sommes des disciples de Jésus. Travaillons à ce que notre conduite soit en rapport avec notre profession. Soyons une petite armée bien unie avec le drapeau du Christ à notre tête. Avec Lui, si nous sommes fidèles, nous serons fortes pour combattre le bon combat de la foi.

Qu'Il veuille donc faire descendre sur notre Union ses bénédictions paternelles, afin qu'elle puisse prospérer et grandir dans le chemin de la vie chrétienne.



De manière probable l'Union chrétienne des jeunes filles des Charbonnières. Une seule personne nous est connue, Louise Girod, de l'Épine-Dessous, quatrième depuis la droite au dernier rang.

